

RÉSUMÉ

1. L'économie hondurienne a été frappée par la crise financière mondiale et la chute de la demande extérieure et des prix de ses principaux produits d'exportation, en particulier le café et les bananes. Bien qu'elle se soit redressée, le taux de croissance enregistré n'a pas été suffisant pour améliorer les conditions de vie ni réduire la pauvreté, puisque le PIB du Honduras a progressé en moyenne de 2,5% par an entre 2009 et 2014. Le PIB par habitant a donc pratiquement stagné pendant cette période pour s'établir à 2 236 dollars EU en 2014, soit l'un des niveaux les plus faibles d'Amérique latine. D'après les estimations, le taux de croissance du PIB devrait être de 3,5% en 2015. Malgré des perspectives économiques encourageantes, le pays affiche les niveaux d'inégalité économique les plus importants d'Amérique latine et reste vulnérable aux chocs extérieurs. La structure de l'économie n'a pas beaucoup changé depuis le dernier examen en 2010, même si la part dans le PIB du secteur manufacturier, y compris l'industrie de la *maquila*, a légèrement reculé. L'agriculture joue toujours un rôle important en tant que source d'emplois.

2. Pendant la période à l'examen, le Honduras a en général maintenu la marge de fluctuation de l'inflation dans les limites de la fourchette fixée par la Banque centrale. Le taux moyen annuel d'inflation a été de 5,6% entre 2010 et 2014, et le taux enregistré au premier trimestre de 2015 de 3,2%. Ce résultat est dû tant à la conduite d'une politique monétaire prudente qu'à la baisse des prix du pétrole et d'autres matières premières. Le Honduras applique un système de taux de change mobile à l'intérieur d'une fourchette de fluctuation. Le taux de change est établi chaque jour dans le cadre d'adjudications. Le taux de change effectif réel s'est déprécié entre 2010 et 2015.

3. En 2013, le Honduras a mis en place une réforme budgétaire en vue de réduire le déficit budgétaire et d'améliorer le recouvrement de l'impôt, ce qui a abouti à la suppression d'un ensemble d'exonérations et de franchises douanières, ainsi qu'à la réduction de certaines dépenses. Le déficit de l'administration centrale est malgré cela resté important pendant la période considérée, oscillant entre 4,4% et 7,9% du PIB. Le programme de réforme 2014-2017 vise à rétablir la discipline budgétaire et à rendre la dette viable. Le compte courant de la balance des paiements a continué d'enregistrer un déficit important pendant la période à l'examen. Même si ce déficit est passé de 9,5% du PIB en 2013 à 7,4% en 2014 grâce à la consolidation budgétaire, à des termes de l'échange plus favorables et à une nette augmentation des envois de fonds, il est resté largement supérieur aux 4,3% enregistrés en 2010. L'économie hondurienne est toujours très tributaire des envois de fonds aux familles provenant de l'étranger, qui ont représenté 17,2% du PIB en 2014 et ont été extrêmement importants pour soutenir la demande intérieure.

4. L'économie hondurienne dépend dans une large mesure du commerce international. Le ratio du commerce (exportations et importations) au PIB a augmenté pendant la période à l'examen, passant de 99,6% en 2010 à 103,0% en 2014. Malgré les politiques mises en œuvre pour promouvoir les exportations et diversifier les débouchés pour les produits honduriens, la composition des exportations honduriennes et les débouchés n'ont guère changé depuis 2010. Le Honduras continue d'exporter des produits agricoles et des articles de confection fabriqués sous le régime de la *maquila*. Les principaux produits agricoles d'exportation sont toujours le café (20,6% du total), les bananes (11,2%), l'huile de palme (7,6%) et les crevettes et langoustes (7,1%). Pendant la période 2010-2014, les exportations (hors *maquila*) ont affiché un taux de croissance annuel moyen de 9,6% tandis que les exportations de produits fabriqués sous le régime de la *maquila* ont progressé en moyenne de 3,8% par an. Le principal marché d'exportation du Honduras reste les États-Unis (ce qui est le cas depuis l'entrée en vigueur de l'ALEAC-RD), suivis de l'Amérique centrale (El Salvador, Guatemala et Nicaragua surtout) en raison du renforcement du Marché commun centraméricain (MCCA), et de l'Union européenne, avec l'Allemagne comme principale destination.

5. Comme pour les exportations, la composition des importations est restée stable entre 2010 et 2014, période pendant laquelle elles ont progressé à un rythme annuel moyen de 8,9%. Les importations sont principalement composées de produits manufacturés, en particulier des machines et équipements, et des produits minéraux. Les États-Unis sont également la principale source des importations du Honduras suivis, comme pour les exportations, des pays de la région, en particulier le Guatemala et El Salvador.

6. Pendant la période à l'examen, le Honduras a réformé l'administration afin de conférer plus de transparence à la fonction publique. Dans le cadre de ce processus, un système d'évaluation

des organismes gouvernementaux a été mis en place, certains ministères ont été regroupés et d'autres ont été créés. Dans le domaine du commerce, le Ministère du développement économique (PROHONDURAS), qui s'est substitué au Ministère de l'industrie et du commerce en 2013, est désormais chargé de définir et de mettre en œuvre la politique commerciale du pays. De plus, des efforts ont été faits pour accroître la participation de la société civile à la gestion des affaires publiques et au processus législatif; les citoyens peuvent ainsi déposer plainte pour faute dans l'exercice de fonctions publiques et, depuis 2011, présenter des projets de loi.

7. Pendant la période considérée, le Honduras a aussi apporté plusieurs modifications à la Constitution, dont la plus remarquable est celle qui prévoit la création de zones d'emploi et de développement économique (ZEDE). Ces zones sont considérées comme des zones fiscales et douanières extraterritoriales et peuvent élaborer leurs propres politiques et réglementations internes, y compris en matière fiscale et monétaire. Elles devraient remplacer les zones franches et autres régimes fiscaux actuellement en place dans le pays. De plus, pendant la période à l'examen, le Honduras a promulgué et modifié d'autres lois liées au commerce comme: la Loi sur l'assainissement des finances publiques, la nouvelle Loi sur l'investissement, la nouvelle Loi sur la protection des obtentions végétales et la Loi sur le secteur énergétique. Ces réformes, et d'autres, ont été menées à bien pour moderniser le système législatif, mais des obstacles et des retards semblent gêner la mise en œuvre de certains textes, comme la nouvelle Loi sur le secteur énergétique.

8. La politique commerciale du Honduras est en grande partie déterminée par les engagements contractés dans le cadre du Marché commun centraméricain (MCCA) et, plus récemment, par ceux qui découlent de la négociation de l'ALEAC-RD. Ses principaux objectifs sont d'accroître la participation du Honduras au commerce international, d'augmenter l'offre exportable, et de créer des alliances stratégiques avec des partenaires commerciaux pour promouvoir l'innovation et les chaînes de production.

9. Bien que les accords commerciaux jouent un grand rôle dans la formulation de sa politique commerciale et dans ses échanges commerciaux, le Honduras accorde une importance particulière à sa participation au système commercial multilatéral qu'il juge fondamental pour les petites économies vulnérables. Dans le cadre du Programme de Doha pour le développement (PDD), le pays a soutenu l'application de dispositions relatives au traitement spécial et différencié et d'autres flexibilités permettant de protéger les secteurs les plus sensibles des économies en développement. Toujours dans le cadre du PDD, il s'est également déclaré favorable à l'élimination des distorsions dans le secteur agricole.

10. Le Honduras est partie à tout un ensemble d'accords commerciaux régionaux (ACR). Depuis 2010, le Honduras a signé un accord avec l'Union européenne, conjointement avec les autres membres du MCCA, et a conclu un accord bilatéral avec le Canada. Pendant la période à l'examen, le processus d'intégration centraméricaine s'est poursuivi. Les membres du MCCA ont signé en 2011 un deuxième Protocole relatif à l'Accord sur l'investissement et le commerce dans le secteur des services, et le Honduras a conclu un accord avec le Guatemala pour créer une union douanière, qui est en cours d'établissement. De plus, les pays d'Amérique centrale et le Mexique ont renégocié trois anciens accords et les ont réunis dans un seul instrument. Actuellement, le Honduras négocie, avec les autres membres du MCCA, un accord avec la République de Corée et un accord de portée partielle de complémentarité économique avec l'Équateur.

11. Pendant la période à l'examen, le Honduras a promulgué la Loi sur la promotion et la protection des investissements, qui a abrogé la Loi sur l'investissement de 1992 et a introduit de nouvelles garanties pour les investisseurs, comme les contrats de stabilité et les régimes de protection de la propriété. Certaines prescriptions ont par ailleurs été supprimées, par exemple l'obligation d'obtenir une autorisation préalable pour investir au Honduras. Les principales restrictions à l'investissement tiennent au fait que l'État se réserve le droit d'exploiter de façon exclusive certaines industries de base et les services publics pour des raisons d'ordre public ou d'intérêt social. Pendant la période considérée, aucune nouvelle restriction ou prohibition applicable aux investisseurs étrangers n'a été adoptée. Le Honduras applique des régimes spéciaux pour promouvoir l'investissement national comme l'investissement étranger. La plupart de ces programmes sont d'application générale, mais certaines incitations sont destinées à des secteurs spécifiques et visent notamment à promouvoir le développement des énergies propres et du tourisme. Pour faciliter les formalités liées à l'investissement, le Honduras est en train d'établir

un guichet unique pour les investissements et il a regroupé et numérisé toute une série de démarches.

12. Le Honduras a un régime commercial assez ouvert, comme en témoigne la part importante du commerce extérieur dans le PIB. Ce régime n'a pas connu de changements notables depuis 2010, bien que des mesures de facilitation des échanges aient été adoptées. Le Honduras a en effet simplifié les procédures douanières en ayant recours à différents systèmes électroniques, surtout dans le cas des exportations; la mise en œuvre du guichet unique n'est cependant pas encore achevée. Le pays a notifié à l'OMC ses engagements de la catégorie A dans le cadre de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) et a entamé les procédures de ratification de l'AFE.

13. La moyenne des droits NPF appliqués était de 5,9% en 2015, soit presque la même que lors du précédent examen du Honduras (6% en 2010). Toutefois, le ratio des montants perçus au titre des droits de douane à la valeur des importations de marchandises a été de seulement 1,5%, ce qui traduit le fait que 48,1% des lignes tarifaires NPF sont soumises à un droit nul et aussi que le Honduras a des accords préférentiels avec ses principaux partenaires commerciaux. Les droits appliqués vont de 0 à 164%, le taux le plus fréquent étant 0%. Les produits agricoles (définition de l'OMC) étaient assujettis à un tarif moyen de 10,7% (contre 11,1% en 2010), tandis que le droit moyen frappant les produits non agricoles était de 5,1% (comme en 2010). Le taux maximal continue d'être appliqué aux importations de certaines viandes de volaille, tandis que les cigarettes sont toujours assujetties au deuxième taux le plus élevé, de 55%. Le Honduras a consolidé l'intégralité de son tarif douanier dans le cadre de l'OMC: environ 85% des lignes tarifaires sont consolidées au taux de 35%, moins de 1% des lignes le sont à un taux supérieur et le reste des lignes sont consolidées à des taux inférieurs à 35%. Comme en 2010, le Secrétariat a identifié sept lignes tarifaires pour lesquelles le taux appliqué est supérieur au taux consolidé.

14. Le Honduras maintient un système de fourchettes de prix pour les importations de maïs jaune, de sorgho à grains, de farine de maïs et d'autres grains travaillés. Les autorités ont indiqué que, dans la pratique, ce mécanisme n'avait pas été utilisé pendant la période à l'examen et que le taux de droit appliqué à ces produits avait été de 15%. En août 2015, le système a été modifié et n'a plus été utilisé pour les importations de maïs blanc, qui ont été assujetties au taux consolidé de 50% alors que le taux appliqué dans le cadre de la fourchette de prix était de 15%.

15. Le Honduras n'a guère recours aux obstacles non tarifaires. Il interdit l'importation de certains produits pour assurer la protection de la santé publique, de la moralité, et la santé animale, la préservation des végétaux, la protection de l'environnement et la sécurité nationale, ainsi que pour respecter des engagements internationaux. Un régime de licences d'importation, qui peuvent être automatiques ou non automatiques, est appliqué pour les mêmes raisons. Ce régime de licences, qui vise toutes les importations indépendamment de leur provenance, n'a pas subi d'importants changements depuis 2010 et n'a pas pour objet de limiter le volume ni la valeur des importations. La liste des produits dont l'importation nécessite une licence est la même qu'en 2010.

16. Pendant la période à l'examen, le Honduras n'a pas imposé de droits antidumping ni compensateurs. En revanche, en février 2015, il a adopté une mesure de sauvegarde pour faire face à la "désorganisation" du marché national des produits sidérurgiques. En conséquence, les droits de douane frappant certains de ces produits ont été portés à 35%. Cette mesure n'a pas été notifiée à l'OMC.

17. L'élaboration des normes et règlements techniques, ainsi que des mesures sanitaires et phytosanitaires, est fondée sur les principes de consensus et de transparence, et s'appuie en général sur les normes internationales. Pendant la période à l'examen, le Honduras a aussi créé de nouveaux organismes chargés de l'élaboration de ces mesures afin d'améliorer la collaboration et la transparence du processus. Compte tenu de l'importance du secteur agricole pour le pays, le Honduras applique des contrôles sanitaires stricts aux produits locaux comme aux produits importés. Dans ce contexte, l'importation de produits et sous-produits d'origine végétale ou animale et d'intrants destinés à usage agricole ou vétérinaire est soumise à un régime de licences non automatiques. De plus, le Honduras se réserve le droit d'interdire l'importation ou le transit de marchandises provenant de pays réputés atteints par des épidémies susceptibles d'affecter la santé des animaux ou des plantes sur son territoire.

18. Le Honduras a notifié à l'OMC plusieurs programmes dans le cadre desquels il continue d'accorder des avantages tarifaires et fiscaux. Il s'agit du régime d'importation temporaire, des zones franches et des zones industrielles travaillant pour l'exportation. Ces programmes existaient déjà en 2010, mais le dernier est tombé en désuétude. Les avantages accordés au titre de ces programmes ont pour but de promouvoir les exportations, d'attirer l'investissement et de créer de l'emploi. Outre ces programmes généraux, le Honduras applique plusieurs programmes sectoriels comme le régime des zones d'exportation de produits agricoles qui, bien que suspendu, continue d'accorder des avantages de manière rétroactive, et deux programmes visant à favoriser le tourisme. La réforme fiscale de 2013 a supprimé certains avantages fiscaux qui étaient accordés au titre de ces différents programmes. Cependant, comme elle n'était pas rétroactive, les personnes qui bénéficiaient auparavant de ces avantages les ont conservés. L'un des changements les plus notables intervenus dans la politique commerciale depuis l'examen précédent a été la création, en 2013, d'un nouveau régime d'incitations, à savoir celui des zones d'emploi et de développement économique (ZEDE), même si jusqu'à présent, aucune ZEDE n'est en activité. Le Honduras ne dispose actuellement pas de programme officiel de financement ou de garantie des exportations.

19. Pendant la période à l'examen, le cadre réglementaire régissant les marchés publics a subi quelques modifications. En 2014, une nouvelle méthode de passation des marchés par voie électronique a été adoptée afin de simplifier les procédures et de favoriser la transparence et les économies. Le Honduras applique toujours des mesures destinées à faciliter la participation des entreprises et des professionnels honduriens au processus de passation des marchés publics.

20. Le principal changement intervenu pendant la période considérée dans le cadre juridique de la protection des droits de propriété intellectuelle a été la promulgation d'une loi destinée à protéger les obtentions végétales. Les dispositions relatives aux autres droits de propriété industrielle, ainsi qu'aux droits d'auteur et droits connexes, n'ont pas subi d'importantes modifications. Le Honduras poursuit ses efforts pour renforcer les moyens de faire respecter les droits de propriété intellectuelle aux frontières comme à l'intérieur du pays. Dans cette optique, il a procédé à une révision du cadre juridique afin d'imposer des sanctions plus sévères et a mené des campagnes de sensibilisation de la société civile et de formation des fonctionnaires.

21. Le secteur agricole hondurien est caractérisé par une assez forte concentration. Le café et la banane ont représenté plus de 40% de la production agricole en 2014. Parmi les autres produits importants figurent les légumes et les fruits, l'huile de palme et les produits de l'élevage. L'agriculture reste une source importante de devises. En 2014, elle a généré 33,8% des devises tirées des exportations de marchandises. Ces dernières années, les objectifs de la politique agricole hondurienne ont été l'accroissement de la productivité et la promotion des exportations, mais aussi la production destinée au marché intérieur afin d'assurer la sécurité alimentaire. Les autorités ont essayé de réduire les dysfonctionnements du marché intérieur par la mise en place d'un mécanisme de stabilisation des prix et de mesures visant à accroître la sécurité sanitaire des produits alimentaires. Pour encourager les exportations de produits agricoles, le Honduras a maintenu sa stratégie axée sur l'ouverture de nouveaux marchés ou de créneaux de marchés. La protection tarifaire reste plus importante dans le secteur agricole que dans le secteur manufacturier. Le système de fourchettes des prix a par ailleurs été maintenu, de même que les "contrats d'absorption", qui permettent aux entreprises de transformation d'importer certains grains en bénéficiant de préférences tarifaires si elles achètent également un pourcentage donné de la production nationale de ces mêmes grains.

22. La participation de l'État reste importante dans le secteur des services et des services publics, en particulier dans les sous-secteurs de l'électricité, des télécommunications et du transport maritime. Quelques mesures ont toutefois été adoptées pour accroître la participation du secteur privé. Ainsi, en 2013, une concession a pour la première fois été accordée pour l'exploitation, l'agrandissement et la modernisation du plus grand port du pays (Puerto Cortes). En 2014, une nouvelle Loi générale sur l'industrie électrique a été promulguée; elle abroge les droits exclusifs auparavant conférés à l'État pour le transport et libéralise le marché de l'électricité. De plus, pour promouvoir le tourisme, les étrangers ont été autorisés à entreprendre des projets sur tout le territoire, y compris sur les terres réservées à l'usage exclusif des Honduriens. Dans les autres sous-secteurs de services, les conditions de l'accès aux marchés sont semblables à celles qui existaient en 2010. Par exemple, le cabotage est toujours réservé aux opérateurs nationaux, qu'il s'agisse des transports aériens ou des transports maritimes.